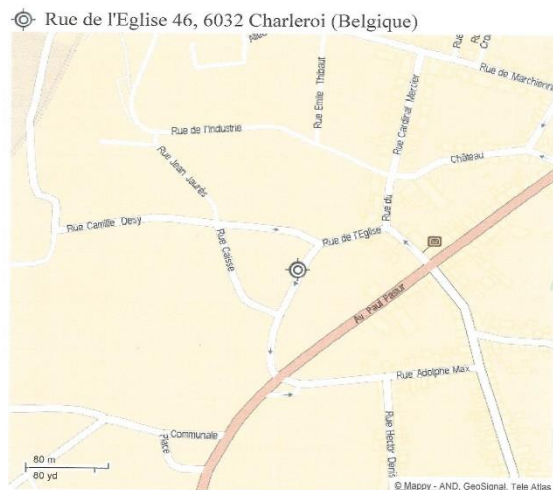


Localisation :



BUS TEC : 70, 170, 71, 173

Rue de l'Eglise, 46  
6032 Mont-sur-Marchienne

Tél. : 071/36.79.90

Fax : 071/36.79.92

[www.lafamilleretrouvee.be](http://www.lafamilleretrouvee.be)  
[familleretrouvee@skynet.be](mailto:familleretrouvee@skynet.be)

Service agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Affilié à la Fédération des Services de Placement  
Familial



 **FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES  
AIDE À LA JEUNESSE

## Service de Placement Familial

Accueillir un temps, aider pour la vie

*Devenez famille d'accueil*



Une aventure humaine formidable  
ET POURQUOI PAS VOUS ?

## LE SPF

Le Service de Placement Familial encadre les familles d'accueil qui hébergent un jeune qui leur est confié par un mandant (Service de l'Aide à la Jeunesse, Service de Protection Judiciaire, Tribunal de la Jeunesse).

## QUELS SONT NOS OBJECTIFS?

Notre service recherche des familles qui s'engagent à accueillir un enfant durant plusieurs années.

Le service est présent à toutes les étapes du projet :

- réfléchir avec la famille à son projet d'accueil ;
- la préparer à l'accueil et cerner le fonctionnement familial ;
- organiser le pré-accueil ;
- accompagner l'accueil pendant toute sa durée.

Le service travaille également au maintien des relations du jeune avec ses parents.

Le service encadre aussi des accueils familiaux de fait (l'enfant est déjà accueilli dans la famille élargie ou de proximité).

## QUI SONT LES JEUNES ACCUEILLIS?

Des enfants et des jeunes, jusque 18 ans, qui ne peuvent pas vivre auprès de leurs parents.

## QUI PEUT ACCUEILLIR?

Toute personne, vivant seule ou en couple, avec ou sans enfant.

## QUEL EST LE RÔLE DE LA FAMILLE D'ACCUEIL?

La famille d'accueil doit être apte à exercer avec souplesse et tolérance des compétences éducatives et affectives qui offriront à l'enfant la sécurité nécessaire pour se construire. Elle s'engage à:

- respecter l'enfant, sa famille, son histoire ;
- collaborer avec les instances et le SPF ;
- être partenaire d'autres intervenants (thérapeute, enseignants, etc.).

**Pour grandir, l'enfant a besoin de ses parents et de sa famille d'accueil.**

## LA FAMILLE D'ACCUEIL REÇOIT-ELLE UNE AIDE FINANCIÈRE ?

Le Service assure la gestion administrative et financière aux côtés de la famille d'accueil.

Lorsque l'AGAJ octroie un taux d'entretien, le service en assure le paiement et le remboursement des frais spéciaux (traitements médicaux, thérapies, certains frais scolaires) qui couvrent globalement les frais inhérents à l'entretien de l'enfant.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS, PRENEZ CONTACT AUPRÈS DE NOTRE SERVICE



**Tél. : 071/36.79.90**